RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Janvier - Mars 2025

Points saillants

- 1 617 personnes ont été tuées et 580 blessées en raison de violences impliquant des gangs, des groupes d'autodéfense, des membres non-organisées de la population, ainsi que lors d'opérations des forces de sécurité.
- 161 personnes ont été enlevées.
- Progression de l'influence territoriale et des abus des droits de l'Homme commis par des gangs dans la région du Plateau Central.
- 65 exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires auraient été commises par des responsables de l'application des lois (50 par des éléments de la police nationale et 15 par le commissaire du gouvernement de Miragoâne). Parmi les victimes figurent deux enfants.
- La violence perpétrée par des groupes d'autodéfense et des membres de la population (« Bwa Kalé ») demeure une source importante d'abus des droits de l'Homme.
- Au 31 mars, 1 041 229 personnes étaient déplacées en Haïti, soit 48% de plus par rapport à l'évaluation précédente, menée en septembre 2024.
- 25 détenus sont décédés en prison.
- 319 incidents de violences sexuelles ont été enregistrés, impliquant 333 survivantes.
- Plusieurs acteurs locaux ont continué d'alerter sur l'augmentation de la traite d'enfants et de leur exploitation par les gangs.
- Le Conseil Présidentiel de Transition et le Gouvernement ont créé des pôles judiciaires spécialisés contre les crimes de masse et les violences sexuelles ainsi que contre les crimes financiers.

Recommandations

- **À la communauté internationale :** maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement complet de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), conformément aux normes et standards en matière de droits de l'homme, telle que prévue par la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- **Aux États de la région :** renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022) et 2752 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui impose un embargo sur les armes.
- **Au gouvernement haïtien** : accélérer l'installation des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes financiers.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, accélérer la mise en œuvre effective du processus de *vetting* au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, mettre en place un programme de réhabilitation et de réinsertion des mineurs impliqués dans les gangs.

Personnes tuées et blessées par auteur et/ou contexte
Janvier - Mars 2025

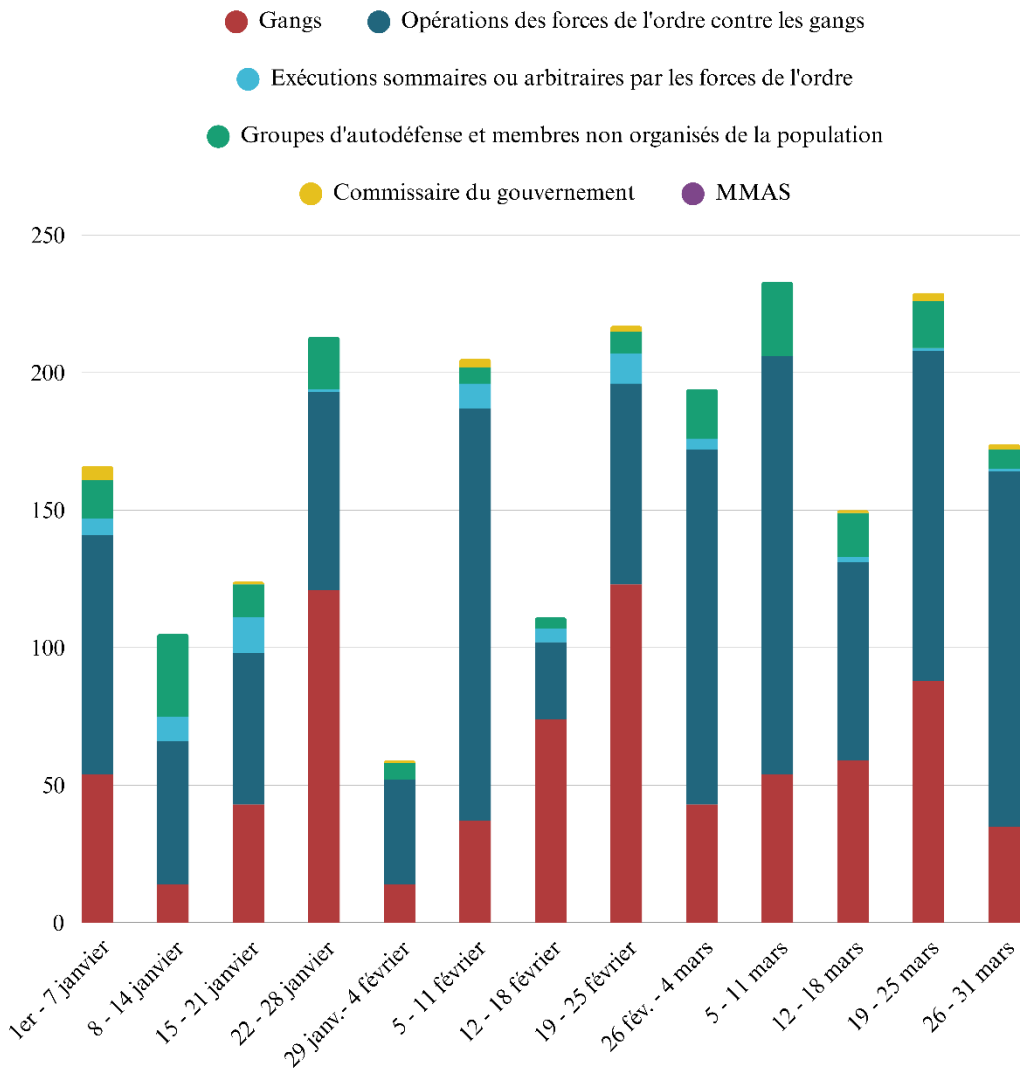

Carte 1 : Zones touchées par la violence des gangs au cours du premier trimestre 2025

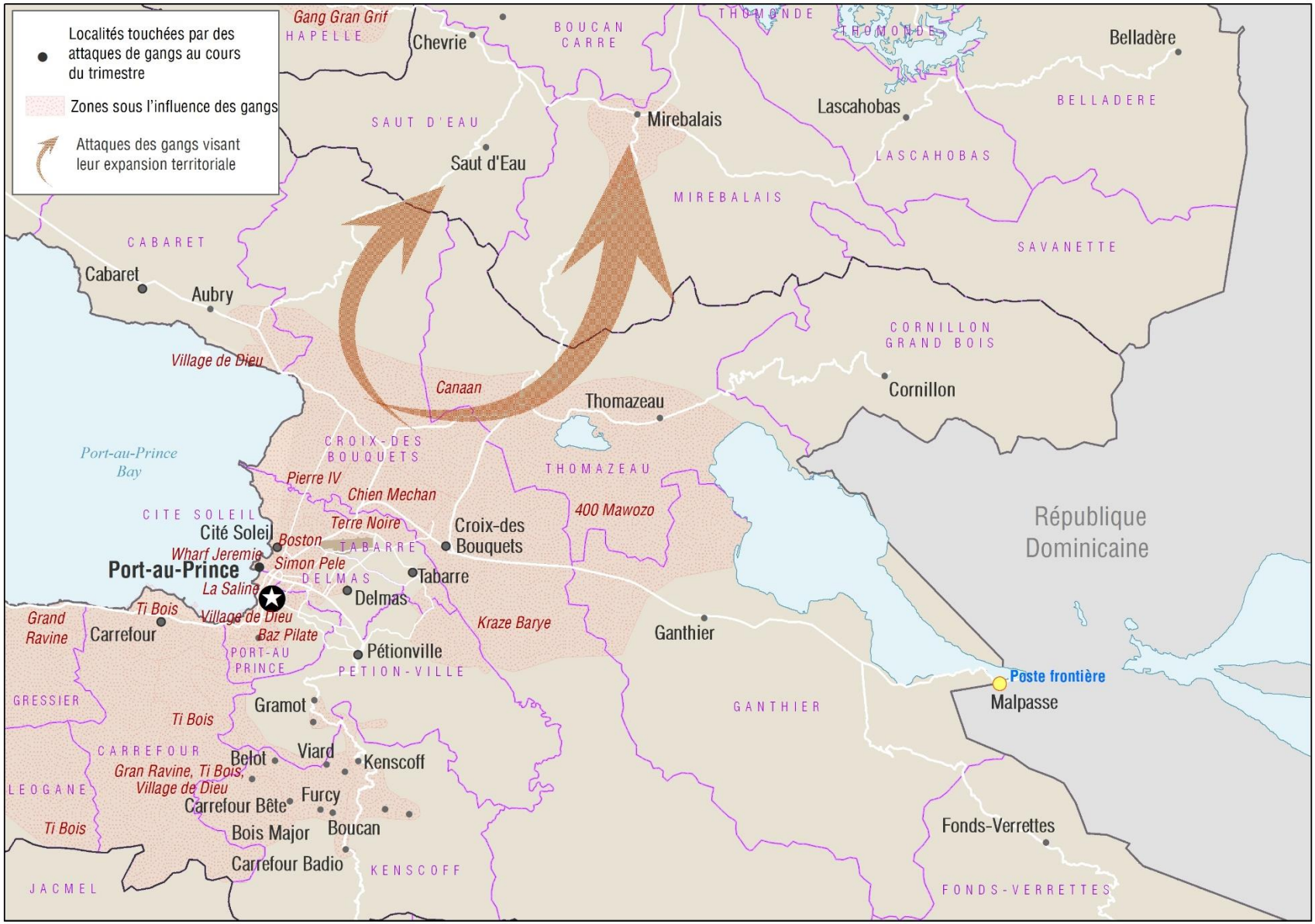

I. Violence et violations des droits de l'homme

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1er janvier et le 31 mars 2025, au moins 1 617 personnes ont été tuées et 580 blessées dans le cadre de la violence des gangs et des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, ainsi que des opérations de la Police nationale d'Haïti (PNH). Les hommes représentent 85 pour cent des victimes, les femmes 13 pour cent et les enfants 2 pour cent. La grande majorité de ces incidents a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, suivie du département de l'Artibonite et des départements du Centre et du Nord[1].

Parallèlement, au cours de cette même période, au moins 161 personnes[2] ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 63 pour cent dans le département de l'Artibonite, 35 pour cent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et les deux pour cent restants dans le département du Centre.

Les violences sexuelles ciblant les femmes et les filles ont persisté. Tous les cas documentés ont été recensés dans les quartiers de la capitale sous le contrôle des gangs, à l'exception d'un incident, survenu dans le département de l'Artibonite.

Trois dynamiques de violence et d'abus à l'encontre des populations, qui s'étaient clairement dégagées au cours du deuxième semestre de 2024, se sont consolidées. Premièrement, il y a la violence liée aux activités criminelles des gangs, qui a été responsable de 35 pour cent des personnes tuées et blessées. Deuxièmement, les opérations policières menées contre les gangs, ainsi que les exécutions impliquant des membres de la police, ont causé 56 pour cent des décès et des blessures documentés. Enfin, troisièmement, les actions violentes des groupes d'autodéfense et du mouvement de « justice populaire », surnommé « Bwa Kalé » représentent 9 pour cent des incidents (décès et blessures) enregistrés.

1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme

Entre janvier et mars 2025, malgré de nombreux décès dans leurs rangs (936 individus), les gangs ont intensifié leurs efforts pour étendre leur contrôle territorial dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et ses environs. Ils ont particulièrement ciblé des quartiers comme Delmas 30 et Carrefour Feuilles dont la prise faciliterait leur passage vers la commune de Pétion-Ville, une zone résidentielle abritant des banques, des institutions, des supermarchés et des ambassades, et qui est l'une des dernières zones à ne pas avoir été affectée par l'emprise des gangs. Des familles de policiers et des individus suspectés de collaborer avec les forces de l'ordre, ont aussi été spécifiquement attaqués dans plusieurs zones de la capitale, notamment à Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas et Tabarre.

Traversées par les deux routes reliant Port-au-Prince à la région sud du pays, les communes de Kenscoff (au sud) et Léogâne (au sud-ouest) ont également été confrontées à des assauts répétés des gangs.

À cela s'ajoutent, les violentes attaques sur les villes de Mirebalais et de Saut d'Eau (département du Centre), à la fin du mois de mars, en vue de contrôler l'accès à la frontière avec la République Dominicaine sur un tronçon de presque 70 km. Il est important de rappeler que les gangs contrôlent déjà l'accès au point frontière de Malpasse (département de l'Ouest), sur la Route nationale 8.

[1] La zone métropolitaine de Port-au-Prince continue de concentrer le plus grand nombre de victimes (85 pour cent), devant l'Artibonite (10 pour cent), les départements du Centre (3 pour cent) et du Sud (1 pour cent).

[2] 105 hommes, 52 femmes et quatre enfants.

Principales attaques des gangs		
Localisation	**Nombre de personnes tuées et blessées**	**Durée des attaques**
Carrefour Badio, Carrefour Tête Belot, Bois Major, Bongard, Boucan, Depanse, Furcy, Gramot, Godet et Viard (Kenscoff)	262 personnes tuées et 66 blessées	27 janvier-27 mars
Delmas 30 (Delmas)	21 personnes tuées et 8 blessées	25 février
Cottard, Duval, Michaud, Morne à Cabrit et le centre-ville de Croix-des-Bouquets (Croix-des-Bouquets)	42 personnes tuées et 5 blessées	11-22 février
Tabarre 27 (Tabarre)	22 personnes tuées	24 février
Mirebalais	15 personnes tuées et 1 blessée	21 et 31 mars

Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince

Quartiers entre Delmas 17 et Delmas 30 (Delmas)

Au cours du trimestre, les gangs ont mené plusieurs attaques dans la commune de Delmas pour étendre leur contrôle et avancer vers la commune de Pétion-Ville. Le 6 février, le gang de *Delmas 6*, qui contrôle déjà les quartiers entre Delmas 1 et Delmas 6, a lancé une première attaque sur Delmas 17. Bien que les opérations des forces de l'ordre, soutenues par les groupes d'autodéfense, aient entravé leur progression, elles n'ont pas pu empêcher les attaques à la fin du mois de février et au courant du mois de mars.

Le 25 février, après avoir infiltré certains sites de déplacés, les gangs de *Delmas 6* et de *Les Argentins* ont repris leurs attaques dans la zone de Delmas 30. Ils ont tiré de manière indiscriminée sur la population se trouvant dans le quartier, tuant 21 hommes et blessant huit autres personnes (quatre hommes et quatre femmes). La plupart des victimes ont été atteintes alors qu'elles se trouvaient à l'intérieur de leur maison ou dans les rues, fuyant la violence. Deux membres des Forces armées d'Haïti (FAd'H), appartenant également au groupe d'auto-défense de Delmas 30, ont été trainés en dehors de leur maison par les membres des gangs, et ont été abattus. Pour semer davantage de panique, les gangs ont aussi incendié plusieurs habitations et poussé des centaines de personnes à se déplacer[3]. Les attaques dans la commune de Delmas ont clairement mis en évidence la tactique des gangs consistant à utiliser les déplacements forcés et les sites de déplacés comme des leviers de déstabilisation.

[3] À la suite des attaques menées par les gangs entre le 14 et 25 février dans plusieurs localités de Delmas et Port-au-Prince, dont Delmas 30, plus de 13.000 personnes ont dû fuir. Organisation internationale pour les migrations (IOM) (26 février 2025). « Haïti — Suivi des Urgences 57.1 — Mise à jour sur les déplacements suite aux violences armées dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (14 - 25 février 2025) », disponible sur https://dtm.iom.int/node/49666

Carrefour Feuilles et autres quartiers de Port-au-Prince

Aucune attaque significative n'a été menée par les gangs dans la commune de Port-au-Prince au cours de mois de janvier. Cependant, en février et mars, les gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* ont lancé au moins quatre offensives sur la localité de Carrefour Feuilles, ciblant notamment les quartiers de Campêche, Morne Marie et Sicot, dans le but de s'emparer de la zone[4]. Un contrôle de ces quartiers leur offrirait une base stratégique pour accéder aux quartiers résidentiels et commerciaux tels que Turgeau et Canapé Vert (commune de Port-au-Prince) et à la commune de Pétion-Ville.

Pendant cette même période, les gangs de *Grand Ravine*, *Les Argentins* et de *Village de Dieu* ont ciblé les quartiers de Christ Roi, Nazon, Fort National, Saint Michel, et le centre-ville de Port-au-Prince où se trouvent des institutions étatiques importantes et l'Ambassade de France. Déjà sous une forte influence des gangs, ces zones ont probablement été visées pour disperser les ressources des forces de l'ordre. Au cours de ces attaques, au moins 30 membres de la population ont été tués et 14 autres blessés par ces gangs. Une majorité des victimes ont été tuées alors qu'elles circulaient dans des taxis collectifs « tap tap », dans le centre-ville de Port-au-Prince. D'autres ont été ciblées dans les rues alors qu'elles tentaient de fuir. Au mois de mars, au moins trois victimes ont été violées avant d'être tuées par plusieurs membres du gang de *Grand Ravine* qui s'étaient introduits dans leur maison. Ces attaques ont également eu un lourd impact humanitaire, avec au moins 80 habitations incendiées et plus de 23 000 personnes déplacées[5].

Communes de Croix-des-Bouquets et Tabarre

En janvier, les attaques des gangs opérant à Croix-des-Bouquets et à Tabarre, en particulier les gangs de *400 Mawozo*, *Kraze Baryè* et *Chen Mechan*, ont demeurées relativement limitées.

Cependant, en février et en mars, la violence s'est intensifiée de manière significative à la suite d'opérations de police. En effet, le 8 février, à Cité Doudoune (Croix-des-Bouquets), des unités spécialisées de la police, notamment la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) et l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG), équipées de véhicules blindés et de bulldozers, ont démoli des stands de carnaval installés par le gang *400 Mawozo*. Depuis la fin janvier, les gangs avaient organisé dans les zones sous leur contrôle plusieurs célébrations carnavalesques afin de démontrer leur capacité à offrir des activités sociales et culturelles, tandis que le gouvernement avait annulé les siennes en raison de préoccupations sécuritaires.

À la suite de cette opération, le chef du gang *400 Mawozo*, Joseph Wilson[6], a annoncé publiquement des représailles à l'encontre des policiers, de leur famille, ainsi que de toute personne suspectée de collaborer avec les forces de l'ordre. Entre le 11 et le 22 février, dans les zones de Cottard, Duval, Michaud, Morne à Cabrit et le centre-ville de Croix-des-Bouquets, son gang a tué 42 personnes[7] et en a blessé cinq autres hommes. La plupart des victimes ont été abattues en pleine rue car elles étaient soupçonnées de collaborer avec la police, ou de dénoncer les activités du gang sur les réseaux sociaux.

[4] La majeure partie de la localité de Carrefour Feuilles, dans le sud de la commune de Port-au-Prince, est tombée sous le contrôle des gangs de Grand Ravine et Village de Dieu en 2023. Seule une petite section du quartier, près de l'église Saint-Gérald, reste en dehors de leur contrôle.

[5] Organisation internationale pour les migrations (IOM), "Haiti — Emergency Tracking Tool 60 — Displacement following armed violence in several neighborhoods of the municipality of Port-au-Prince (11 - 17 March 2025)", 18 March, disponible seulement en anglais, sur https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-60-displacement-following-armed-violence-several

[6] Joseph Wilson, connu comme « Lanmo San Jou », a été sanctionné par les Nations Unies pour son rôle de chef du gang *400 Mawozo* et pour sa responsabilité, directement ou par l'intermédiaire des ordres donnés aux membres de son gang, dans de graves violations des droits de l'homme.

[7] 42 personnes tuées (38 hommes et 4 femmes)

Le 24 février, le gang *400 Mawozo* a lancé une nouvelle vague de représailles, cette fois-ci contre la population de Tabarre 27 (Tabarre). Les membres du gang ont pénétré dans plus de dix habitations, forcé plus de 22 résidents[8] à en sortir et les ont abattus dans la rue. Au moins 15 des victimes étaient des membres de famille de policiers. Le lendemain, le chef du gang a revendiqué ces meurtres sur le réseau social Tit-Tok.

Commune de Cité Soleil

À Cité Soleil, entre janvier et mars, 14 membres de la population ont été tués et cinq autres blessés[9] par les gangs de *Belekou* et de *Terre Noire*. La majorité des victimes était accusée de collaborer avec la police

L'un des incidents les plus marquants s'est produit le 16 mars, à la Ruelle La Paix (Belekou), où 11 personnes ont été tuées par le chef du gang contrôlant la zone. Les victimes, accusées de collaborer avec la police, ont été abattues par plusieurs balles à l'intérieur de leur résidence, alors qu'elles dormaient.

Au cours du trimestre, d'autres personnes ont été tuées dans la commune de Cité Soleil lors d'opérations contre les gangs menée par la police (*voir page 11*, section « Dynamiques des violences liées aux opérations de police et usage excessif de la force »).

Communes de Carrefour et Gressier

Dans les communes de Carrefour et de Gressier, sous le contrôle des gangs depuis le début de l'année 2024, la cellule de *Grand Ravine* connue sous le nom de *103 Zombies* ainsi que le gang de *Ti Bois*, ont continué à cibler des individus soupçonnés de collaborer avec la police ou avec des groupes d'autodéfense. D'autres ont été abattus pour ne pas avoir respecté les règles imposées par les gangs dans ces zones.

En vue de consolider sa gouvernance criminelle, le gang de *Ti Bois* a ainsi établi une base dans la résidence de l'un de ses chefs, à Lamentin 54 (Carrefour). Cette résidence est utilisée comme lieu pour « juger » des individus accusés d'avoir « enfreint » les règles imposées par le gang. Plusieurs personnes, après avoir été déclarés « coupables », ont été « condamnées » et « exécutées » dans des buissons à proximité.

Entre le 1er janvier et le 31 mars, 104 membres de la population ont été tués et 35 blessés[10] par des membres de gangs dans ces deux communes.

Face à cette violence des gangs, le 13 et le 20 mars, plusieurs centaines de membres de la population, accompagnés de membres de la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP), armés de machettes et de bâtons, ont pris la direction des bases des gangs à La Colline et à Santo pour les déloger. Lors du premier incident, la population a réussi à expulser un groupe de 103 membres qui avaient occupé l'école des Pères Salésiens de Don Bosco, à La Colline. Pendant l'attaque, quatre membres du gang ont été tués à coups de machette à l'intérieur de l'école. Un agent de sécurité, posté dans un bâtiment voisin sur la Route Nationale 2 à La Colline, et suspecté d'avoir collaboré avec le gang, a été abattu par un agent de la BSAP. L'école était occupée par le gang depuis février 2025. En revanche, lors de l'incident du 20 mars, lorsque les membres du gang ont vu la foule s'approcher de leur base à Santo, ils ont ouvert le feu en direction des protestataires, tuant un membre de la population et en blessant grièvement quatre autres[11].

Commune de Léogâne

Entre janvier et mars, la cellule des *103 Zombies* a intensifié ses attaques contre les populations de Boilassal, Flon, Laferronay, La Saline, Nan Geffrard, Mélier et Sousson, dans la commune de Léogâne. Au moins 30 membres de la population ont été tués et 14

[8] 11 hommes, huit femmes et trois garçons
[9] 14 membres de la population tués (neuf hommes et cinq femmes) et cinq autres blessés (deux hommes et trois femmes)
[10] 104 membres de la population tués (71 hommes, 29 femmes et quatre garçons) et 35 autres blessés (21 hommes, 13 femmes et un garçon).
[11] Trois hommes et une femme

autres ont été blessés[12]. Cette commune, située au sud de Carrefour et Gressier, est une voie de sortie vers le sud du pays.

La nature indiscriminée et brutale de certaines de ces attaques montre la volonté du gang de semer la panique et de diminuer la résistance des populations locales. Par exemple, le 10 mars, des membres du gang *103 Zombies* ont attrapé un garçon de 16 ans qui se trouvait avec ses amis sur une place de Laferronay. Puis ils l'ont tué à coups de machette sous les yeux des passants en représailles au lynchage, plus tôt le même jour, de trois éléments du gang par des membres de la population dans le quartier de Nan-Boy (Léogâne). D'autres personnes ont été abattues dans les rues en tentant de fuir les attaques des gangs ou en représailles d'opérations de police, comme cela a été le cas dans les quartiers de Boilassal, Laferronay, Nan Geffrard et Sousson, au cours des mois de février et mars.

À la fin du mois de mars, les efforts de la police, soutenus par des groupes d'autodéfense, ont permis de ralentir la progression du gang *103 Zombies* vers Léogâne. Cependant, la situation reste extrêmement tendue. Si les opérations de sécurité ne sont pas renforcées, Léogâne pourrait bientôt tomber sous le contrôle du gang.

Commune de Pétion Ville

Dans la commune de Pétion-Ville les activités criminelles des gangs sont restées relativement limitées, bien qu'au moins 24 membres de la population ont été tués et cinq autres ont été blessés[13] par le gang de *Kraze Baryè* dans la zone de la route des Frères et la localité de Chateaublond.

L'incident le plus grave a été enregistré le 16 février, lorsque des membres de ce gang ont attaqué la population de Chateaublond, près de l'Académie de police, en représailles à la mort de l'un des leurs lors d'une opération policière menée la veille. Les gangs ont pénétré dans plusieurs maisons du quartier et ont tué 19 personnes.

Un autre incident majeur a eu lieu le 27 février lorsqu'ils ont délibérément ouvert le feu sur un site de déplacés, situé lui aussi à proximité de l'Académie de police. Lors de cette attaque, au moins un homme et une femme ont été tués, et cinq autres hommes ont été blessés.

Commune de Kenscoff

Entre le 27 janvier et la fin du mois de mars, les gangs de *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu* ont lancé plusieurs attaques contre différentes localités de la commune de Kenscoff, notamment à Carrefour Badio, Carrefour Tête Belot, Bois Major, Bongard, Boucan, Depanse, Furcy, Gramot, Godet et Viard[14]. Pour mener certaines de ces attaques, ces gangs ont été renforcés par des membres des gangs *Kraze Baryè* et *400 Mawozo*.

Lors de ces attaques, au moins 262 personnes ont été tuées et 66 autres ont été blessées.[15] Quatre membres des forces de sécurité ont été aussi tués et quatre autres blessés.

Les membres des gangs ont fait preuve d'une brutalité extrême, en tuant des hommes, des femmes et des enfants à l'intérieur de leur habitation, et en abattant d'autres personnes, y compris un nourrisson, sur les routes et sentiers alors qu'elles tentaient de fuir la violence. Les corps des victimes ont ensuite été brûlés. De plus, au moins sept femmes et jeunes filles ont été victimes de viol lors de la préparation et de l'exécution des attaques. Les gangs ont également volé des

[12] 30 membres de la population tués (20 hommes, neuf femmes et un garçon) et 14 autres blessés (11 hommes, deux femmes et une fille).
[13] 26 membres de la population tués (dix hommes, cinq femmes et neuf enfants) et cinq autres blessés (tous des hommes).
[14] BINUH et OHCHR (avril 2025). « Haïti – Flash Report : Au moins 262 personnes tuées et 66 autres blessées et un lourd bilan humanitaire lors des attaques de gangs visant à étendre leur contrôle territorial sur Kenscoff et Carrefour », disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/2025-04/events-Kenscoff-unofficial-translation-1-fr.pdf
[15] 262 personnes tuées (115 membres de la population et 147 membres des gangs) et 66 autres ont été blessées (59 membres de la population et sept membres des gangs).

centaines de maisons et incendié plus de 190 d'entre elles. Plus de 3 000 personnes ont été forcées de fuir cette commune[16].

Avec des ressources humaines et logistiques limitées, déjà déployées dans plusieurs zones de la capitale et du département de l'Artibonite, les unités de police spécialisées, soutenues par les Forces armées d'Haïti (FAd'H) et la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS), ont réussi à repousser les gangs lors de la plupart des attaques. Cependant, à la fin du mois de mars, elles n'avaient pas encore pu rétablir la sécurité, ni empêcher la reprise des attaques. Depuis le 31 mars, des nouvelles offensives ont été documentées et des messages circulant sur les réseaux sociaux ont alerté qu'un grand nombre de membres de gangs circulaient dans les localités de Boucan, Depanse, Fermathe, Nan Croupi et Thomassin.

Située au sud-est de la capitale, la commune montagneuse de Kenscoff revêt une valeur stratégique importante, car elle surplombe Pétion-Ville, qui abrite des institutions bancaires, des zones commerciales et des ambassades. Les gangs auraient également mené ces attaques pour prendre le contrôle de la route récemment réhabilitée reliant Kenscoff à Jacmel, qui constitue la seule route relativement sûre vers le sud d'Haïti. Il est également possible que ces attaques viseraient à déstabiliser les autorités en place, en mettant en exergue les difficultés qu'elles rencontrent pour protéger l'une des zones les plus résidentielles de la capitale.

Département de l'Artibonite

Dans le département de l'Artibonite, les trois premiers mois de l'année ont été marqués par un calme relatif, prolongeant la tendance observée depuis la mi-décembre 2024, quand bien même des attaques de gangs ont continué à être enregistrées.

Les populations des communes de Montrouis, Petite Rivière de l'Artibonite, suivies de celles de Gros Morne et Saint Marc ont été particulièrement affectées par les activités criminelles des gangs *Gran Grif* et *Kokorat Sans Ras*. Au cours de ces attaques, au moins 52 personnes ont été tuées et 20 autres ont été blessées[17]. La plupart des victimes ont été ont été tuées de manière indiscriminée, lors de fusillades visant des résidences ou des véhicules circulant sur les routes, tandis que d'autres ont été ciblées en raison de leur collaboration présumée avec la police ou avec des groupes d'autodéfense.

Département du Centre : communes de Mirebalais et Saut d'Eau

Entre le 21 et le 31 mars, les gangs *400 Mawozo* et *Canaan* ont lancé plusieurs attaques contre les localités de Trianon, Terre Rouge et le centre-ville de Mirebalais (Mirebalais), ainsi que contre la commune de Saut d'Eau, situées à environ 45 kilomètres au nord de leurs fiefs, situés dans la commune de Croix-des-Bouquets.

Malgré plusieurs appels des habitants sur les réseaux sociaux, demandant un déploiement des forces de sécurité, aucune unité spécialisée de la police n'a été envoyée avant le 31 mars, date à laquelle une attaque d'envergure a été lancée contre la ville de Mirebalais. Seules les unités de l'Unité Départementale de Maintien d'Ordre (UDMO) et les policiers affectés au commissariat de Mirebalais étaient présents sur place.

Cette attaque avait pour objectif principal d'affaiblir le groupe d'autodéfense de Trianon, connu sous le nom de « Back-up Feray », qui depuis le 19 avril avait érigé une barricade, faite de blocs de béton et de véhicules abandonnés, sur la Route nationale 3. Cette barricade visait, selon des sources locales, d'une part à bloquer les livraisons d'armes et de drogue en provenance *a priori* de la République

[16] Organisation internationale pour les migrations (IOM), « Haïti — Suivi des urgences 55.1 – Mise à jour sur les déplacements suite aux attaques armées dans la commune de Kenscoff », disponible sur https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-suivi-des-urgences-551-mise-jour-sur-les-deplacements-suite-aux-attaques-armees-dans

[17] 52 membres de la population tués (45 hommes et sept femmes) et 20 autres blessés (tous des hommes).

Dominicaine vers Port-au-Prince, et d'autre part à empêcher une éventuelle incursion des gangs dans le centre-ville de Mirebalais. En réponse à cette situation, le 20 mars, Jeff Larose, le chef du gang de *Canaan*, a diffusé une vidéo sur les réseaux sociaux annonçant une attaque imminente contre la commune de Mirebalais. Une première attaque a été lancée le 21 mars à Trianon, d'où ils ont progressé vers Terre Rouge et le centre-ville de Mirebalais.

Lors des attaques sur les trois localités, les gangs ont tué au moins 15 membres de la population, blessé un homme et enlevé deux individus[18]. La plupart des victimes ont été abattues à l'intérieur de leur maison, où les membres des gangs sont entrés à la recherche de résidents, ou dans les rues alors qu'elles tentaient de fuir la violence. Parmi ces victimes se trouvaient deux sœurs catholiques qui enseignaient à l'Ecole Nationale de Mirebalais. Selon des sources locales, le nombre de victimes n'a pas été plus élevé parce que la population a fui en grand nombre avant l'arrivée des gangs[19].

Les gangs ont également saccagé et détruit environ 70 maisons, ainsi que deux commissariats de police dans les localités de Terre Rouge et le centre-ville de Mirebalais. La prison du centre-ville de Mirebalais a également été attaquée et incendiée, le 31 mars, permettant l'évasion de 515 détenus, y compris des membres de gangs et des individus détenus dans le cadre d'une affaire de trafic d'armes à Belladère. Cette violence a forcé l'Hôpital universitaire de Mirebalais à suspendre ses activités et évacuer ses patients et son personnel[20].

Le matin du 31 mars, des unités de police spécialisées, dont la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO), l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG) et le Special Weapons and Tactics Team (SWAT), en provenance de Port-au-Prince, ainsi que des agents de l'UDMO, venus de Hinche, ont été déployés à Mirebalais, où ils ont été soutenus par la Brigade de Sécurité des Zones Protégées (BSAP) et le groupe d'autodéfense de Mirebalais. Les forces de sécurité ont immédiatement mené des opérations, tuant au moins 54 membres des gangs. Cependant, à la fin de la journée, l'ordre n'avait pas été rétabli, et la présence des membres de gangs dans le centre-ville de Mirebalais demeurait une menace.

Ce même 31 mars, le gang de *Canaan* a lancé une attaque contre la commune de Saut d'Eau (située à 18 km du centre-ville de Mirebalais). Repoussés par la police, avec le soutien du groupe d'autodéfense local, les membres du gang se sont repliés à Canaan (Croix-des-Bouquets). Aucun blessé n'a été signalé, que ce soit parmi la population, les policiers ou les membres des gangs.

1.2. Dynamiques des violences liées au mouvement « Bwa Kalé » et aux groupes d'autodéfense et leur impact sur les droits de l'homme

Les actes des groupes d'autodéfense ainsi que ceux de membres non organisés de la population, perpétrés dans le cadre du mouvement de « justice populaire », communément appelé « Bwa Kalé », sont restés une source importante d'abus des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, ils ont causé la mort d'au moins 189 personnes[21], accusées d'appartenir aux gangs ou d'avoir commis des délits de droit commun. Ces chiffres représentent toutefois une baisse de 29 pour cent par rapport au dernier trimestre de 2024.

Ces incidents ont eu lieu principalement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince (avec 67 pour cent des cas, notamment dans la

[18] Quinze membres de la population tués (11 hommes et quatre femmes) et deux personnes enlevées (un homme et une femme).
[19] Au 31 mars, aucun chiffre officiel n'était disponible concernant les déplacements forcés à la suite de ces attaques.
[20] L'Hôpital Universitaire de Mirebalais est le plus grand établissement de santé du département du Centre et l'un des plus importants d'Haïti. Il joue un rôle vital pour des centaines de milliers de personnes, en offrant des soins médicaux essentiels, notamment les urgences, les soins maternels, le traitement des maladies infectieuses et les interventions chirurgicales.
[21] 171 hommes et 18 femmes

commune de Port-au-Prince, suivi de Léogâne, Carrefour, Gressier et Pétion-Ville). Le département de l'Artibonite a enregistré 31 pour cent de cas, la commune de Petite-Rivière de l'Artibonite étant la plus affectée.

Ces épisodes de « justice populaire » ont souvent répondu à des attaques ou à des menaces d'attaques imminentes de la part des gangs. Par exemple, le 18 mars, après avoir pris possession des maisons abandonnées dans la zone Christ Roi (Port-au-Prince), 13 hommes appartenant au gang de *Delmas 6* ont été pris par surprise et tués par des membres des brigades d'auto-défense. Dans d'autres circonstances, des groupes d'autodéfense ont ciblé les familles des membres de gangs ou leurs proches. Ainsi, le 25 mars, dans la localité de Hatte Cheveau (Dessalines), la brigade d'auto-défense de Laporte a tué six membres de la famille du chef d'un petit gang opérant dans cette zone, en représailles aux meurtres de deux résidents de la zone par ce même chef de gang.

Ces groupes d'auto-défense commettent de graves abus des droits de l'homme et contribuent à l'aggravation de la violence. Toutefois ils sont aussi, en l'absence de forces de sécurité, les dernières entités de sécurité présentes dans de nombreux quartiers pour faire face aux menaces des gangs.

1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations de police et usage excessif de la force

Au cours du premier trimestre de 2025, le nombre de personnes tuées et blessées lors des opérations des forces de sécurité contre les gangs est demeuré extrêmement élevé.

Au cours de ces opérations, au moins 802 personnes ont été tuées et 368 autres blessés, principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest). Selon les données du SDH, 82 pour cent d'entre elles, étaient associés aux gangs, tandis que les 18 pour cent restant étaient des membres de la population, touchés par des balles perdues alors qu'ils se trouvaient dans les rues ou dans leurs habitations. Parmi ces dernières victimes figuraient au moins huit enfants.

Les opérations policières menées à Cité Soleil ont été particulièrement préoccupantes en raison du grand nombre de victimes parmi la population. Au cours de ces opérations, impliquant des unités spécialisées de l'Unité Départementale de Maintien d'Ordre (UDMO) et l'Unité Temporaire Anti-Gang (UTAG), au moins 76 membres de la population ont été tués et 43 autres blessés[22]. Les victimes ont été touchées par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient dans leur résidence ou qu'elles traversaient à pied les zones de Carrefour Drouillard, Carrefour Vincent et Sarthe.

Depuis le 1er mars, les autorités auraient établi une cellule « Task Force », utilisant des drones « explosifs » pour répondre à la violence des gangs[23]. Au cours du mois de mars, plus de 15 opérations de ce type auraient été menées, ciblant les bastions de plusieurs gangs. Elles auraient tué au moins 115 membres de gangs et blessé 119 autres. Deux membres de la population auraient aussi été blessés. Si la composition de cette cellule n'a pas été rendue officiellement publique [24], selon des sources journalistiques, elle serait composée d'éléments de l'Unité de sécurité du Premier ministre (USPM) et de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN).

En dehors des opérations des forces de sécurité, au moins 50 personnes, suspectées d'être des membres de gangs ou de collaborer avec ceux-ci, auraient été sommairement exécutées par des éléments de la police. Au moment des faits, les victimes n'étaient ni armées, ni impliquées dans des actes de violence. Parmi celles-ci, il y avait au

[22] 76 membres de la population tués (47 hommes, 28 femmes et un enfant) et 43 autres blessés (28 hommes et 15 femmes)

[23] Didier Fils-Aimé, A. [@citoyendidier] (1 mars 2025). Tweet on X, disponible sur https://x.com/citoyendidier/status/1895950453797761508

[24] Le Nouvelliste (6 mars 2025). « Lutte contre l'insécurité : une nouvelle Task Force frappe le fief de *Barbecue* à Delmas », disponible sur https://lenouvelliste.com/article/253843/lutte-contre-linsecurite-une-nouvelle-task-force-frappe-le-fief-de-barbecue-a-delmas

moins deux garçons, âgés de 16 et 17 ans, qui auraient été tués dans les communes de Petite Rivière de l'Artibonite et Delmas. Les détails de ces exécutions ont été transmis à l'Inspection Générale de la Police nationale pour que des enquêtes soient ouvertes.

1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne

Le SDH a documenté 15 cas d'exécutions extrajudiciaires commises par le commissaire du gouvernement de Miragoâne, Jean Ernest Muscadin, à l'encontre d'individus accusés d'être des membres de gang ou d'avoir commis des délits ou de crimes de droit commun. Depuis le début de 2022, ce magistrat a exécuté au moins 57 personnes dans les communes de Nippes et de Les Cayes[25].

1.5. Enlèvements

Le premier trimestre de l'année a enregistré une nette diminution des enlèvements (161 personnes), par rapport aux trois derniers mois de 2024 (431 personnes). Soixante-trois pour cent des cas ont été documentés dans le département de l'Artibonite, tandis que 35 pour cent l'ont été dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et les deux pour cent restants dans le département du Centre.

Selon des sources locales, cette tendance globale à la baisse, déjà observée tout au long de l'année dernière, s'expliquerait en partie par le fait que les gangs de la capitale se soient tournés vers des activités criminelles plus lucratives, comme l'extorsion ou le trafic de stupéfiants et d'armes. Il n'en demeure pas moins qu'au cours de la période considérée 57 enlèvements ont été enregistrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, en particulier dans les hauteurs de la commune de Pétion-Ville.

Le mode opératoire des gangs montre que 35 pour cent des victimes ont été enlevées alors qu'elles circulaient sur les routes ou dans des bateaux, 30 pour cent alors qu'elles se trouvaient à leur domicile et 17 pour cent sur leurs terres agricoles. Les autres enlèvements ont eu lieu à la sortie d'églises ou de marchés.

Les gangs ne semblent pas viser un profil spécifique de victime, puisque des personnes âgées et des enfants n'ont pas été épargnés.

1.6. Violences sexuelles

Malgré le sous-signalement persistant des violences sexuelles en raison de la peur des représailles, de la stigmatisation sociale et du manque de confiance envers les institutions policière et judiciaire, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA), mis en place en Haïti par BINUH et le HCDH depuis août 2024, a enregistré au cours du trimestre 319 incidents impliquant 333 survivantes de violences sexuelles (294 femmes, 38 filles et un homme). Ce nombre représente une augmentation de 254 pour cent par rapport au trimestre précédent[26].

Quatre-vingt-seize pour cent des incidents étaient liés à des cas de viol ou de viol collectif, tandis que les autres concernaient différentes formes de violences sexuelles.

[25] Le 8 octobre 2024, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, ont adressé une communication au gouvernement d'Haïti concernant l'implication de M. Muscadin dans des exécutions extrajudiciaires et sommaires, lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin immédiatement. Communication ALHTI2/2024 2/2024, disponible sur https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadPublicCommunicationFile?gId=29378

[26] Cette augmentation est en partie due au fait que le nombre d'entités des Nations Unies fournissant des données a augmenté au cours de la période de rapport. De plus, à partir de ce trimestre, tous les incidents signalés aux Nations Unies au cours de la période couverte par le rapport sont pris en compte, même s'ils se sont produits avant – une méthodologie qui n'avait pas été appliquée les mois précédents. Pour le premier trimestre 2025, 195 incidents ayant affecté 202 victimes se sont produits avant la période de référence, mais ont été signalés aux prestataires de services et aux Nations Unies durant le premier trimestre.

Certaines victimes ont été violées tout en étant exploitées pour effectuer des tâches au profit des gangs. Par exemple, lors des préparations des attaques contre Kenscoff en février et mars (voir page 5, section I « Violence et violations des droits de l'homme – commune de Kenscoff »), une jeune fille, résidente de la zone, a été enlevée dans la zone par des membres du gang *Grand Ravine* et contrainte de servir de guide à travers cette commune montagneuse. Elle a passé deux jours, le 17 et 18 février, à marcher avec ses agresseurs, durant lesquels elle a été violée à plusieurs reprises par plusieurs individus. Elle a finalement réussi à s'échapper et, avec l'aide d'une organisation locale, a pu bénéficier d'un hébergement temporaire, de soins médicaux et d'un accompagnement psychosocial.

Le niveau de violence physique accompagnant les viols et les viols collectifs est resté extrêmement élevé. Par exemple, dans six cas, des femmes ont été attaquées et violées collectivement par des membres des gangs *400 Mawozo* et *Canaan* alors qu'elles utilisaient des véhicules de transport public. Dans un cas, une femme, en plus d'avoir été violée, a rapporté avoir été aveuglée et sévèrement battue par plusieurs membres du gang, puis laissée inconsciente.

Les principaux auteurs des violences sexuelles au cours du premier trimestre étaient *Les Argentins* (79 cas), *Grand Ravine* (42), *Brooklyn* (33), *Canaan* (25), *Delmas 6* (18), *Village de Dieu* (14) et *Krazè Barye* (14). Il convient de souligner que trois incidents auraient été perpétrés par des membres de la Police nationale d'Haïti.

1.7. Impact de la violence sur les enfants

Entre le 1 janvier et le 31 mars, au moins 35 enfants ont été tués et dix autres blessés[27] lors des attaques de gangs, des opérations de la police contre les gangs et des actions de « justice populaire » menées par des groupes d'autodéfense et des membres non organisés de la population. A cela s'ajoutent les enlèvements contre rançon d'au moins quatre autres enfants[28].

Les agences des Nations unies continuent de sonner l'alarme face à l'augmentation de la traite et de l'exploitation d'enfants par les gangs. Ce phénomène est en grande partie favorisé par l'absence de services sociaux et d'opportunités socio-économiques pour les familles, qui peinent à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants.

Dans un environnement de plus en plus violent, un certain nombre d'enfants et de jeunes en manque de références perçoivent les membres des gangs comme des exemples de réussite sociale et économique dans leurs quartiers. Aussi, il est urgent d'améliorer la situation économique et sociale des familles, tout en développant des initiatives permettant aux enfants de bénéficier de repères positifs, de se projeter dans un avenir constructif, et de renforcer leur sentiment d'inclusion au sein de la société. Il est également important de mettre en place des programmes de réintégration pour les enfants en conflit avec la loi, en particulier ceux incarcérés pour des activités criminelles liées à leur appartenance aux gangs.

1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels

Les activités des gangs ont continué de restreindre l'accès aux services de base pour les membres de la population, notamment les soins de santé et l'éducation, tout en freinant les dynamiques économiques locales et la liberté de circulation.

Ces abus s'inscrivent dans la stratégie délibérée des gangs visant à consolider leur gouvernance criminelle, en prenant progressivement le contrôle des services sociaux essentiels, et en régulant leur fonctionnement, comme c'est le cas des écoles dans les zones sous leur contrôle.

[27] 35 enfants tués (27 garçons et huit filles) et dix blessés (six garçons et quatre filles)

[28] Deux garçons et deux filles

Au cours du premier trimestre, au moins 936 habitations et autres bâtiments publics et privés, dont un hôpital et trois écoles, ont été saccagés, vandalisés ou incendiés par des gangs. À titre d'exemple, l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti, situé au centre-ville de Port-au-Prince, a été partiellement incendié le 13 février par les gangs de *Base Pilate*, *Grand Ravine* et *Village de Dieu*, en raison de rumeurs, faussement diffusées par des sources inconnues sur les réseaux sociaux, concernant l'installation d'une base de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) dans le bâtiment[29].

La violence exercée par les gangs n'a pas été la seule à limiter l'accès aux soins de santé. Le 15 mars, quatre véhicules de Médecins Sans Frontières (MSF), dûment identifiés et évacuant leurs personnels, auraient été ciblés par des tirs de policiers à Turgeau (Port-au-Prince). Bien que l'incident n'ait pas entraîné de morts, certains membres du personnel de MSF ont été légèrement blessés. Les véhicules auraient reçu au moins 15 impacts de balles. À la suite de cet incident, MSF a également annoncé la suspension, pour la deuxième fois en moins de deux mois, de ses activités de son centre de Turgeau afin de protéger son personnel et les patients[30].

Outre les résidences privées et les établissements délivrant des services aux populations, les gangs se sont aussi attaqués à des infrastructures historiques ou abritant les médias. Le 10 mars, les gangs du *Grand Ravine* et *Village de Dieu* ont saccagé l'hôtel Oloffson, situé dans la rue Cadet Jérémie (Port-au-Prince), une auberge historique datant du 19ème siècle et réputée pour son architecture. Ce bâtiment a longtemps été un lieu de rassemblement populaire pour les artistes, les écrivains et les musiciens. Par ailleurs, dans la nuit du 12 au 13 mars, les locaux de la Radiotélévision Caraïbes (RTVC), situés sur la ruelle Chavannes, ont été incendiés par le gang du Village de Dieu. Par crainte de ce type d'attaques, la RTVC avait déplacé une partie de ses activités à Pétion-Ville depuis plusieurs mois.

II. Système judiciaire

Malgré le dysfonctionnement persistant du système judiciaire, lié à un manque de ressources et à d'autres défis structurels, certains progrès ont été réalisés pour lutter contre l'impunité. Cela inclut l'adoption d'un décret créant des pôles judiciaires spécialisées pour traiter d'une part des crimes de masse et de violences sexuelles et d'autre part des crimes financiers. Il n'en demeure pas moins que les avancées sur des affaires emblématiques demeurent lentes, notamment dans les dossiers liés au trafic d'armes et aux violations des droits de l'Homme.

2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire

Au cours du mois de mars, le gouvernement haïtien a annoncé des mesures pour renforcer la justice et la lutte contre l'impunité dans le pays. Parmi ces mesures figure la création de deux pôles judiciaires spécialisés, compétents pour juger les auteurs et les complices des crimes de masse contre la population, y compris les violences sexuelles, et pour poursuivre les crimes financiers. Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) a également adopté une résolution permettant aux magistrats non certifiés par la Commission Technique de Certification (CTC) du CSPJ, de contester leur non-certification. Cette mesure a été prise en réponse aux critiques formulées en 2023, par des magistrats et d'autres acteurs judiciaires, sur l'absence de possibilité de recours contre les décisions de non-certification. Cependant, malgré la mise en place de ce mécanisme de recours, une controverse a émergé quant à la légitimité du CSPJ à

[29] L'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti a été fermé depuis février 2024 en raison de la violence des gangs, qui ont également mené une autre attaque contre le bâtiment en décembre 2024 lors de la cérémonie prévue pour sa réouverture.

[30] Médecins Sans Frontières (MSF) (8 avril 2025). « Haïti : MSF suspend ses activités à Turgeau et Carrefour dans un contexte de violence intense et généralisée », disponible sur https://www.msf.fr/communiques-presse/haiti-msf-suspend-ses-activites-a-turgeau-et-carrefour-dans-un-contexte-de-violence-intense-et-generalisee.

réexaminer ses propres décisions de non-certification, soulignant l'absence d'une instance indépendante chargée de cette révision.

Le 31 mars le ministère de la Justice et de la sécurité publique (MJSP) a annoncé la réouverture du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, qui sera désormais situé à Delmas 75. Le 10 juin 2022, le Palais de justice, alors situé dans le quartier du Bicentenaire, avait été attaqué et saccagé par des gangs. Par la suite, le Tribunal avait temporairement siégé dans les locaux du Tribunal du Travail situé à Lalue (Port-au-Prince).

2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme

Aucun progrès n'a été réalisé dans les affaires criminelles liées aux massacres à Grand Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel Air (2019), ainsi que pour le meurtre de Monferrier Dorval (2020), l'ancien président de l'Association du barreau de Port-au-Prince.

Dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du président Jovenel Moïse, en janvier, la Cour d'appel de Port-au-Prince a entendu les 17 anciens membres de l'armée colombienne, accusés d'être impliqués dans cet assassinat. Dimitri Hérard et Jean Laguel Civil, respectivement ancien chef et coordonnateur, de l'Unité de sécurité du Palais national (USGPN), sous la présidence de Jovenel Moïse, et en fuite depuis mars 2024, étaient représentés par leurs avocats. En mars, la Cour a également interrogé Joseph Félix Badio, ancien fonctionnaire de justice, qui aurait fait de nouvelles révélations sur ses liens présumés avec plusieurs personnes impliquées dans cet assassinat.

Le SDH a continué de suivre l'enquête menée par le Bureau des affaires criminelles (BAC) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) sur le massacre de Wharf de Jérémie, survenu en décembre 2024, et au cours duquel au moins 207 personnes ont été tuées[31]. Au 31 mars, les enquêteurs avaient reçu une centaine de plaintes de familles de victimes. Cependant, à ce jour, aucun suspect n'a été arrêté.

Très peu de progrès a été noté suite aux attaques contre la commune de Kenscoff survenues entre janvier et mars 2025. Un seul individu a été arrêté par la police au 30 mars. Ce suspect, présumé membre du gang de *Grand Ravine*, est suspecté d'avoir facilité l'infiltration des gangs dans la commune. En revanche, aucune action n'a été posé par le parquet de Port-au-Prince pour enquêter sur ces attaques et identifier leurs auteurs.

2.3. Procédures judiciaires liées au soutien aux gangs et au trafic d'armes

Dans le cadre de la lutte contre le financement et le soutien aux gangs armés, en janvier 2025, Magalie Habitant, ancienne directrice générale du Service national de gestion des résidus solides, et Prophane Victor[32], ancien député de Petite-Rivière de l'Artibonite, ont été arrêtés à Pétion Ville pour financement présumé de gangs armés. Au 30 mars, ils étaient toujours détenus à la DCPJ en attendant les suites judiciaires.

Le 18 février, la DCPJ a lancé un avis de recherche contre l'ancien sénateur Nenel Cassy en raison de ses liens présumés avec des gangs. En mars, il a comparu devant le tribunal de première instance de Port-au-Prince, où il a été placé sous contrôle judiciaire et sommé de se tenir à la disposition de la justice.

[31] Pour plus de détails sur cet incident, voir BINUH et HDCH (décembre 2024). « Haïti – Flash Report: 207 people executed by the Wharf Jérémie gang », disponible sur: https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/countries/haiti/flash_report_20241223_wharf_jeremie_en.pdf

[32] En septembre 2024, Victor Prophane a été sanctionné par les Nations Unies, les États-Unis et le Canada pour son rôle dans la formation, le soutien et l'armement des gangs.

Les procédures judiciaires liées au trafic d'armes en Haïti progressent lentement[33]. En juillet 2022, une opération policière à Port-de-Paix a conduit à la saisie d'armes, mais a également déclenché une crise politique et judiciaire, après l'arrestation de trois hauts responsables, dont le Commissaire du gouvernement, accusés d'avoir libéré deux suspects sans suivre les procédures légales. En mars 2025, l'affaire était toujours en instance devant la Cour d'Appel de Port-au-Prince. Parallèlement, l'enquête sur une cargaison d'armes et de 15 000 cartouches de munitions envoyée depuis la Floride à destination de l'Église épiscopale d'Haïti avance peu, bien que six personnes soient en détention dans la cadre de cette affaire. Plus récemment, en mars 2025, des containers soupçonnés de contenir des armes ont disparu à la douane de Belladère. Peu après, plusieurs personnes ont été arrêtées et détenus à la prison de Mirebalais, mais elles se sont enfuies à la suite l'attaque des gangs (voir pages 8 et 9, section I « Violence et violations des droits de l'homme – communes de Mirebalais et de Saut d'Eau).

2.4. Enquêtes sur les violences sexuelles

Entre janvier et février, des juges d'instruction de 11 juridictions ont examiné 114 cas de viol, dont 39 ont été transmis au parquet compétent et une affaire au tribunal pour enfants. Cela résulte en partie de la création, en 2023, par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), d'une commission de trois membres chargés de prioriser toutes les affaires de violences sexuelles en attente devant les tribunaux à travers le pays.

Au début du mois de février, suite à des allégations de violences sexuelles, impliquant des unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti (PNH) dans les quartiers de Cité Soleil, la Coordination des affaires féminines et des questions de genre (CNAFQG)[34] de la PNH et l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH) ont établi un protocole pour traiter les cas signalés. Un comité de suivi, composé du chef de la CNAFQG, de l'Unité de lutte contre les crimes sexuelles (ULCS) de la PNH et du point focal VBG du Commissariat de Tabarre, a été chargé de coordonner la prise en charge confidentielle des victimes, de faciliter les auditions, d'assurer le suivi des enquêtes et de veiller à la transmission des dossiers aux instances compétentes pour les poursuites judiciaires et les sanctions disciplinaires. Parallèlement, les victimes ont été orientées vers des prestataires de services pour répondre à leurs besoins.

2.5. Lutte contre et la corruption

En janvier, le juge d'instruction Benjamin Felismé a rendu une ordonnance de renvoi concernant trois membres du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), accusés d'avoir sollicité 100 millions de gourdes en échange du renouvellement du mandat du président du conseil d'administration de la Banque Nationale de Crédit (BNC). Cependant, le 19 février, la Cour d'appel de Port-au-Prince a annulé les mandats de comparution à l'encontre de ces trois membres, estimant qu'ils bénéficiaient d'une immunité liée à leur fonction au sein du CPT et qu'ils ne pouvaient pas pour le moment faire l'objet de poursuites judiciaires devant une juridiction ordinaire.

Entre janvier et mars, plusieurs représentants ou anciens représentants de l'administration publique ont été visés par des poursuites judiciaires, pour des actes présumés de corruption. Le 7 février, le juge d'instruction, Loubens Élysée a ordonné l'arrestation d'un ancien

[33] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (27 mars 2025). « A/HRC/58/76 : Situation des droits humains en Haïti : rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme », disponible sur : https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/ahrc5876-situation-human-rights-haiti-report-united-nations-high

[34] Avec l'appui du BINUH et de Cowater International, la CNAFQG a été créée en février 2025 pour remplacer la CNAF-VBG et poursuivre son mandat de promotion de l'équité de genre et de lutte contre les violences basées sur le genre, y compris toutes les formes de discrimination au sein de la Police Nationale d'Haïti. La CNAFQG bénéficie désormais d'une base administrative et législative renforcée, adaptée aux évolutions de la société haïtienne.

directeur général de l'Office national d'assurance vieillesse (ONA). Un rapport publié par l'ULCC en septembre 2024 l'impliquait dans un détournement de fonds publics. Cette même enquête avait également révélé de graves irrégularités dans la gestion des fonds publics par un ancien ministre des Affaires sociales et du Travail sous le gouvernement d'Ariel Henry. Le 24 février, le juge d'instruction, Jean Loubens Élysée, a également ordonné de nouvelles mesures judiciaires contre un ancien ministre de la Planification et de la Coopération externe, dont une interdiction de voyager et le gel de ses avoirs.

2.6. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 31 mars 2025, 7 613 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (7.496 en décembre 2024)[35]. Quatre-vingt-trois pour cent des détenus étaient en détention provisoire (même pourcentage par rapport aux deux derniers trimestres 2024). Les conditions de détention en Haïti restent inhumaines et dégradantes en raison de la surpopulation et d'un manque de nourriture, d'eau potable et de soins médicaux adéquats. Au cours du premier trimestre 2025, 25 détenus sont décédés, la plupart en raison du manque de soins, de l'insalubrité, d'une alimentation insuffisante et du manque d'accès à l'eau potable.

Le 24 mars, le MJSP a publié un communiqué annonçant une réforme en vue de décentraliser l'approvisionnement en nourriture dans les prisons. Cette mesure demande aux entreprises (prestataires de service) de livrer la nourriture directement auprès des établissements pénitentiaires, sans passer par la Direction de l'administration pénitentiaire à Port-au-Prince. Le ministre a expliqué que la décision avait été prise à la suite d'une mission de terrain du SDH, qui l'avait informé des conditions inhumaines dans lesquelles se trouvaient les détenus dans la prison des Cayes.

[35] Ce chiffre n'inclut pas les 515 détenus qui se sont évadés de la prison de Mirebalais lors d'une attaque de gangs le 31 mars.

2.7. Sanctions internationales et procédure légale à l'étranger

En mars 2024, le Canada a imposé des sanctions contre trois individus pour des actes qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti : Dimitri Hérard, chef de l'unité de sécurité générale du Palais national sous Jovenel Moïse de février 2017 à juillet 2021 ; Jeantel Joseph, Directeur Général de l'Agence Nationale des Aires Protégées de 2017 à 2024 ; et Jeff Larose, chef du gang Canaan. Au 30 mars 2025, 35 personnes avaient été sanctionnées par le Canada, 15 par les États-Unis, neuf par le Royaume-Uni et quatre par l'Union européenne (UE). De plus, sept individus avaient été sanctionnés par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour des menaces contre la paix et la sécurité en Haïti, ainsi que pour des violations graves des droits de l'hommes, y inclus des violences sexuelles.

Le 18 mars, une plainte a été déposée dans le district de Columbia, aux États-Unis, contre Johnson André, alias « Izo », chef du gang du Village de Dieu, pour son rôle présumé dans l'enlèvement et la séquestration d'un citoyen américain, pendant neuf jours, en mars 2023. S'il est condamné, André risque une peine maximale de réclusion à perpétuité[36].

2.8. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers

Au cours du trimestre, l'IGPNH a ouvert 67 enquêtes sur les 96 incidents, impliquant potentiellement un usage potentiellement illégal de la force par la police, qui lui avaient été transmis par le SDH au cours du dernier trimestre de l'année 2024. Au moins, 201 personnes avaient été tuées et blessées au cours de ces incidents. Aucune enquête n'a été finalisée au 31 mars.

[36] United States Attorney's Office (18 mars 2025). "Haitian Gang Leader 'Izo' Charged with Hostage Taking of a U.S. Citizen in Haiti in March 2023", disponible sur https://www.justice.gov/usao-dc/pr/haitian-gang-leader-izo-charged-hostage-taking-us-citizen-haiti-march-2023

III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Au cours du premier trimestre de 2025, malgré la persistance de l'insécurité et de la violence, le SDH a poursuivi son soutien technique aux institutions publiques et aux organisations de la société civile pour renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines, notamment le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la promotion d'une culture de la paix.

3.1. Soutien aux autorités publiques et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection

Lutte contre les violences sexuelles

Entre janvier et mars, le SDH, en collaboration avec la Coordination des affaires féminines de la PNH et ONU Femmes, a développé une campagne de communication pour lutter contre les violences sexuelles. Dans le cadre de cette initiative, appuyée par le Gouvernement du Canada, entre le 3 et le 7 mars, un test du « Guide de gestion des violences sexuelles », disponible en créole et français, a été réalisé auprès de policiers déployés au sein du commissariat de police de Pétion-Ville, en vue d'évaluer son efficacité. Ce guide est ressource pratique et complète, conçu pour répondre aux besoins des policiers dans plusieurs secteurs, notamment l'enquête, l'accueil des survivantes et l'orientation vers les services appropriés. L'évaluation a montré que le guide améliore l'accueil et l'assistance des victimes, prouvant ainsi sa pertinence et son efficacité pour offrir une réponse plus adéquate et intégrale. Une stratégie de sensibilisation contre les violences sexuelles a également été développée avec la PNH, visant à informer le public à travers des vidéos, des messages diffusés à la télévision et à la radio, ainsi que des affiches.

Citoyenneté et processus électoral

Le SDH a soutenu 18 clubs de paix dans des écoles et lycées à travers Haïti, y compris deux dans la capitale. Plus de 700 élèves y participent de manière régulière. Ce projet, financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF), et mis en œuvre en partenariat avec les organisations de la société civile, comme *Gouvernance Groupe* et *Combite pour la Paix et le Développement*, a permis aux jeunes de renforcer leur compréhension et leur engagement sur des thèmes comme la participation citoyenne, les droits de l'homme et la justice.

En mars, le SDH a soutenu l'Institut Haïtien des Droits de l'Homme (IHDH) dans l'organisation d'une consultation sur le rôle des droits de l'homme dans le processus de révision constitutionnelle. Cet atelier a permis à 34 participants - parmi lesquels des journalistes, juges, avocats et représentants de partis politiques - de formuler dix recommandations sur ce processus.

Le SDH a lancé une formation de trois mois pour 24 organisations de la société civile et d'institutions de défense des droits de l'homme. Vingt-huit défenseurs des droits de l'Homme (17 hommes et 11 femmes) y participent. Cette formation a pour objectif de renforcer leurs capacités à surveiller, documenter, enquêter et rapporter de manière indépendante et efficace sur les abus et violations des droits de l'homme.

3.2. Appui aux forces de sécurité nationales

En février, le SDH a soutenu l'organisation d'une table ronde visant à renforcer le dialogue entre les forces de sécurité et les organisations de défense des droits de l'Homme. Les participants ont eu l'occasion d'échanger sur des mécanismes de coopération entre police et la société civile, notamment dans la lutte contre la violence des gangs, ainsi que de discuter du phénomène « Bwa kalé ».

3.3 Coopération technique avec des autorités judiciaires

Dans le cadre des efforts visant à réduire la détention préventive prolongée en Haïti (83 pour cent au 31 mars), le SDH a apporté son appui technique et financier, à la tenue d'une série d'audiences correctionnelles et criminelles sans assistance de jury au tribunal de première instance de Croix-des-Bouquets. Organisée du 12 au 28

mars, cette initiative concernait 25 prévenus adultes poursuivis pour des infractions pénales graves.

Toujours dans l'objectif de réduire la détention préventive prolongée ainsi que la surpopulation carcérale, entre le 28 janvier et le 4 février, le SDH a organisé une visite dans les juridictions des Cayes (département du Sud) et de Jérémie (département de la Grand'Anse). Suite à plusieurs entretiens avec les autorités, le 25 février, le ministère de la Justice et de la sécurité publique a émis des directives enjoignant les commissaires du gouvernement des 18 juridictions du pays à effectuer des visites hebdomadaires dans les prisons et les cellules de commissariat relevant de leur ressort. Les magistrats sont également tenus de faire rapport de leurs constatations au ministère.

3.4. Visite en Haïti de l'Expert désigné des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti

En mars, lors d'une visite d'une semaine en Haïti, William O'Neill, l'Expert désigné sur la situation des droits de l'homme en Haïti, a exprimé ses préoccupations concernant la détérioration rapide de la situation. Il a appelé les autorités haïtiennes à intensifier leurs efforts pour lutter contre la corruption et l'impunité, tout en encourageant la communauté internationale à agir sans délai et à respecter ses engagements, notamment en matière de sanctions et d'embargo sur les armes.

3.5. Soutien du HCDH à la MMAS en matière de respect des droits de l'homme

Avec le soutien du Royaume Uni, la Norvège, le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (MPTF), le « Mécanisme de plaintes et de signalement » de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), développé avec l'appui du SDH, a été lancé en janvier 2025. Vingt-huit points focaux issus de la société civile (17 hommes et 11 femmes) ont été formés sur ce mécanisme.

Le SDH a également apporté un soutien technique à la MMAS pour l'élaboration d'une procédure opérationnelle standard pour mener des missions d'enquête sur de potentielles violations des droits de l'homme impliquant son personnel et déterminer les actions administratives et disciplinaires appropriées.

Dans le cadre de son mandat de surveillance, le SDH a suivi 19 opérations antigangs menées par les forces de sécurité avec le soutien de la MMAS. Les résultats ont été partagés et discutés avec la direction de la MMAS à travers un mécanisme de revue mis en place entre le SDH et MMAS.